

L'Heure Sainte

La pratique de l'Heure Sainte a été enseignée à Sainte Marguerite-Marie, au XVII^{ème} siècle, à Paray-le-Monial, par Jésus lui-même en ces termes :

« Toutes les nuits du jeudi au vendredi, je te ferai participer à cette mortelle tristesse que j'ai bien voulu sentir au jardin des Oliviers ; laquelle tristesse te réduira, sans que tu la puisses comprendre, à une espèce d'agonie plus rude à supporter que la mort. Et pour m'accompagner dans cette humble prière que je présentai alors à mon Père parmi toutes mes angoisses, tu te lèveras entre onze heures et minuit, pour te prosterner une heure avec moi, la face contre terre en demandant miséricorde pour les pécheurs pour adoucir en quelque façon, l'amertume que je sentais à l'abandon de mes apôtres, qui m'obligea à leur reprocher qu'ils n'avaient pu veiller une heure avec moi, et pendant cette heure tu feras ce que je t'enseignerai. »

Il s'agit donc d'un exercice de dévotion dans lequel, **pendant une heure**, par la prière silencieuse et par la méditation de l'Écriture rapportant la Passion de Jésus, **on s'unit aux tristesses que Jésus ressentit lors de son Agonie**. On implore miséricorde pour les pauvres pécheurs et on console le Sauveur de l'ingratitude et de l'abandon des siens.

L'Heure Sainte ne se confond donc pas avec l'adoration du Saint-Sacrement : son objet propre est le mystère de Gethsémani, et pas directement la Sainte Eucharistie. Même si on peut avoir du profit à la pratiquer devant le tabernacle ou devant le Saint-Sacrement exposé, cela n'est pas obligatoire : Sainte Marguerite-Marie la faisait dans sa cellule, prosternée à terre devant son Crucifix.

Jésus demandait à Sainte Marguerite-Marie de la faire toutes les nuits du jeudi au vendredi de onze heures à minuit. L'Église, pour permettre à davantage de fidèles de la pratiquer, permet qu'on puisse la faire à un moment plus avancé de la soirée, une fois par mois, à l'occasion du premier Vendredi du mois.

